VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION DE CHANGEMENT DE VÉHICULE AFFECTÉ AU TRANSPORT DE VOYAGEUR À TITRE ONÉREUX AUTORISATION DE STATIONNEMENT N°4

N° 186 / 2026 - SG

Le Maire de la Commune de La Roque d'Anthéron Jean-Pierre SERRUS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la réglementation applicable aux autorisations de stationnement,
Vu l'arrêté portant création de l'autorisation de stationnement N°4 en date du 31 mai 2012,
Vu le contrat de location-gérance conclu entre Monsieur Jean-Marc ROBIEZ et Monsieur Josef DAUMAS, immatriculé sous le numéro SIRET 529 406 472 00017, titulaire de l'autorisation de stationnement N° 4 sur la Commune de LA ROQUE-D'ANTHÉRON, signé le 1er septembre 2020,
Considérant la demande présentée par le bénéficiaire, relative au changement de véhicule affecté à l'autorisation de stationnement N°4.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire, titulaire de l'ADS N°4, est autorisé à remplacer le véhicule précédemment affecté à cette autorisation par le véhicule suivant :

Marque : SKODA
Modèle : OCTAVIA
Immatriculation : HK-759-LW
Date de mise en circulation : 28/04/2026

ARTICLE 2 : Ce changement prend effet à compter du 20 Mai 2026. Le véhicule précédemment déclaré sous immatriculation BF-590-ES cesse d'être affecté à l'ADS n°4 à compter de cette même date.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Les véhicules d'exploitation devront présenter les caractéristiques prévues à l'article R 3121-1.
Le détenteur signalera immédiatement tout changement modifiant ou aliénant les termes de ce document (changement de véhicule, cessation d'activité, dépôt de bilan…). Le changement de véhicule, la cessation d'activité ou la cession de licence entraîne de fait la résiliation de la présente autorisation.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : La Direction des Services de la Commune, la Police Municipale, la brigade de Gendarmerie de La Roque d'Anthéron sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA ROQUE D'ANTHÉRON le, 21 mai 2026

MAIRIE DE LA ROQUE D'ANTHERON (B.-du-Rh.)

Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission le 21/05/26
Publication/notification le 22/05/26

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès du service instructeur ci-dessus désigné.

REÇU EN PREFECTURE
le 21/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-013-211300843-20260521-AR_186_26_P